

## CASTETS

Castets  
des Landes La mairie

## Bleu

Echelle : 1/9000 ème  
Equidistance: 5 m

Parcours Bleu, Longueur 2,8 km, Dénivelé 40 m

Départ

1. 36 rentrant
2. 39 talus raide, extrémité Sud
3. 40 dépression
4. 42 talus raide, angle intérieur NE
5. 43 rentrant
6. 44 arbre remarquable
7. 59 mur, côté Sud
8. 60 particularité due à l'homme

470 m du dernier poste à l'arrivée. Sans balisage

### Légende

- Terrain découvert / Prairie
- Terrain découvert + arbres dispersés
- Terrain découvert en ombre
- Terrain cultivé
- Limite de végétation
- Pénétrabilité de la forêt: 100%, 80%, 60%, 20%, 0%
- Végétation basse modérée
- Végétation basse dense
- Haut infranchissable
- Arbre remarquable
- Arbuste ou buisson; souche
- Lac ou étang
- Mariage
- Ruisseau infranchissable
- Ruisseau intermittent
- Puits, fontaine, source captée
- Fossé sec
- Courbe de niveau
- Levee de terre
- Talus
- Dépression: grande, petite Trau
- Colline, Butte
- Clitium franchissable
- Clitium infranchissable
- Passage
- Autoroute
- Route
- Chemin goudronné ou en gravier
- Chemin de terre carrossable
- Sentier bien visible
- Sentier peu visible
- Objet particulier dû à l'homme
- Borne
- Construction, Ruine
- Petite construction
- Zone interdite
- Zone pavée
- △○○ Départ, poste, arrivée



Carte de course d'orientation N°2017-D40-152

Carte de base: IGN / IGEKOM / OSM Surface: 3,5 km2

Relevés: 2004, révision 2017 Dessin: A Lavelle, J-P Molina

Distribution: OT communautaire de Castets, Mairie de Castets

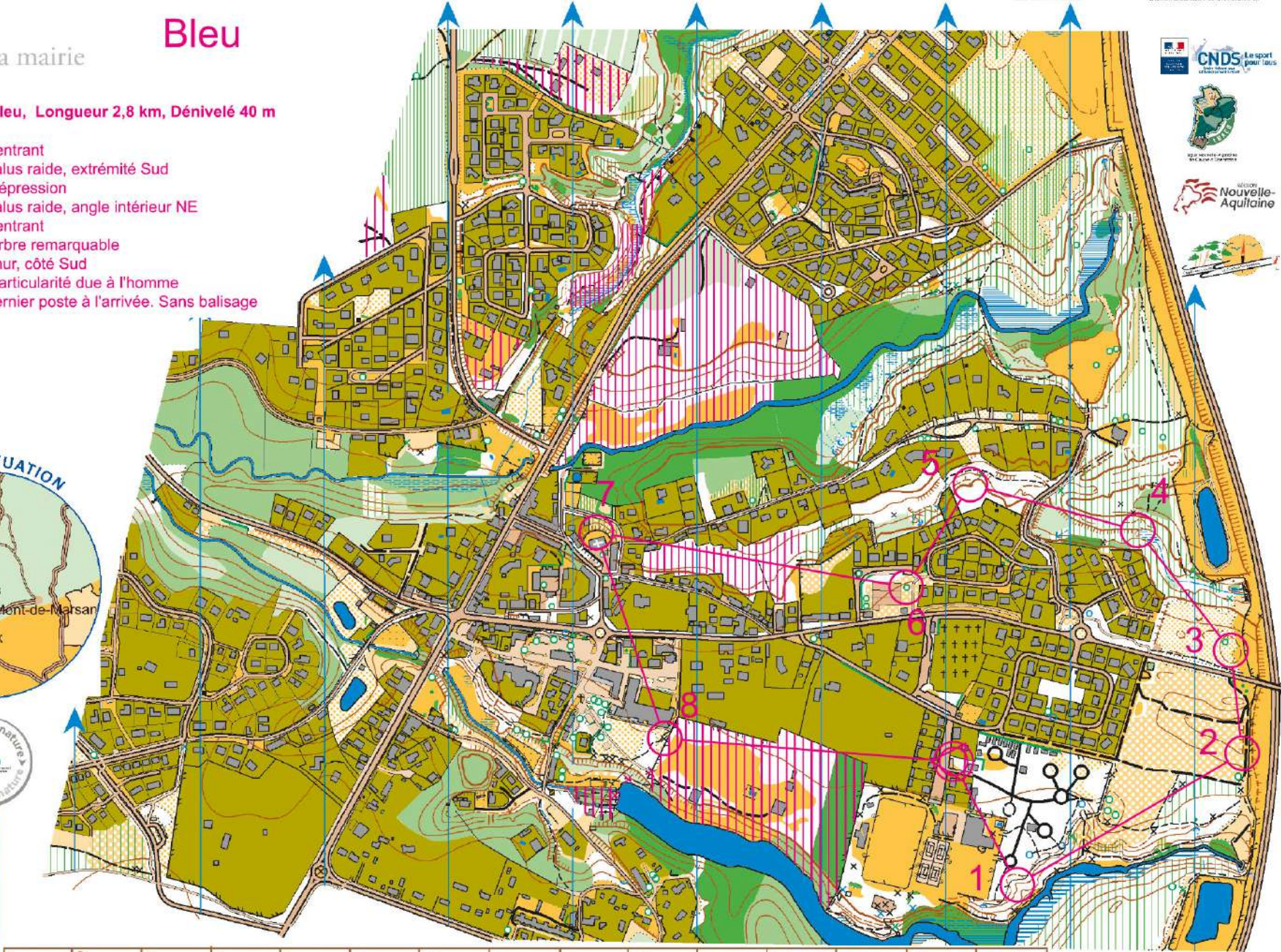
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès: Mairie de Castets

Numéro d'urgence: 15 ou 112

Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.

©FFCO-2017

Coordonnées CD CO40: 17 rue de Moscou, pôle animation, 40140 SOUSTONS



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----